Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_35-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-35
Subventions aux associations

19 dossiers de demande de subvention ont été adressés à la mairie dont 9 à caractère social qui ont été étudiés par le CCAS.
Le conseil fixe les conditions d'attribution suivantes :

- Pas de subvention aux établissements scolaires privés
- Subvention aux clubs sportifs et de loisirs à raison de 20 € / jeune de moins de 18 ans accueilli

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée accorde les subventions suivantes :

- Retiers PRAF PG Handball : 120 €
- L'Outil en main du Pays de la Roche aux Fées : 20 €
- Association cycliste du Pays de la Roche aux Fées : 50 €

Pour faciliter l'étude des dossiers de demande de subventions 2027, la commission Finances travaillera sur une trame de dossier de subvention qui devra être complété par toutes les associations. Elle étudiera les dossiers avant le vote en conseil municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

